

Think Tank européen Pour la Solidarité  
[www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

# Compte-rendu

## Intergroupe sur l'Économie Sociale Parlement européen

Mai 2012

Laura Leprête & Sanjin Plakalo



*Pour la Solidarité* était présent à la conférence Intergroupe Economie Sociale au Parlement européen le mercredi 30 mai 2012. Cet intergroupe fut consacré à la plus-value que peut apporter l'Union européenne (UE) aux stratégies nationales pour l'économie sociale (ES). Par le biais de différentes présentations, il s'agit de comprendre les stratégies politiques nationales en matière d'économie sociale et savoir ce que peut apporter l'UE pour soutenir le développement du secteur. Aujourd'hui une entreprise sur quatre créée au sein de l'UE relève de l'ES.

### 1) Discours introductif

Par **Marc TARABELLA** – Membre du Parlement européen (S&D) et co-président de l'intergroupe « Economie Sociale »- **Mario Mauro** - Membre du Parlement européen (PPE) et co-président de l'intergroupe « Economie Sociale » -**Sven Giegold**- Membre du Parlement européen (Vert-ALE) et co-président de l'intergroupe « Economie Sociale ».

Pour les membres du Parlement, la valeur ajoutée que peut apporter l'UE passe par le principe de subsidiarité et peut passer par une Méthode Ouverte de Coordination (MOC) proposée récemment par **Sven Giegold**. Mais il s'agit de savoir quelles sont les revendications des acteurs du secteur.

Un des rôles reconnus des institutions est de mettre en valeur l'ES. Le Comité des Régions est à l'honneur à l'occasion de cet intergroupe avec la présence de **Ramón Luis Valcárcel**, premier vice-président du Comité des Régions et Président de la Région de Murcie en Espagne. Il est important de mettre en valeur et de mettre en réseau les différentes initiatives locales à travers le Comité des Régions car l'ES se développe notamment grâce à des initiatives locales.

De son côté le Comité Economique et Social européen (CESE) reconnaît de plus en plus l'ES et joue un rôle actif dans les politiques européennes consacrées à l'ES et à l'entrepreneuriat social. Cette dynamique doit être intégrée dans les politiques de la Commission européenne (CE) dans la DG marché intérieur et DG entreprise et industrie par exemple.

Concernant les politiques européennes en place ou en cours pour l'ES :

- un travail d'ajustement est nécessaire pour l'initiative sur l'entreprise sociale ;
- une réforme et une simplification s'imposent pour la **Société Coopérative Européenne (SCE)**, avec la nécessité d'un meilleur cadre juridique ;
- une alliance inter-partis se met en place pour discuter de la réforme du système bancaire pour inclure les besoins des banques coopératives. En effet, la réforme de Bâle III pourrait mettre à mal le secteur de l'ES ;
- il faut promouvoir un dialogue structuré pour les acteurs de l'ES et augmenter les moyens consacrés à l'ES. Le rôle de l'UE vise à créer un cadre en la matière.

**II) Discours clé : Présentation de la stratégie régionale de la Région de Murcie en Espagne pour l'ES - Ramón Luis Valcárcel** - Premier vice président du Comité des Régions et Président de la Région de Murcie en Espagne

Le concept d'ES est aussi ancien que nouveau, apparu pour la première fois en France au 19<sup>e</sup> siècle, puis mis en retrait, il est revenu en pleine actualité. Les entités du secteur de l'ES peuvent jouer un rôle excellent dans l'atteinte des objectifs de la stratégie Europe 2020. La crise met en difficulté les entités de l'ES mais peut aussi s'avérer être une opportunité. En effet, les entreprises sociales apportent une alternative, un changement réel de manière d'entreprendre à travers la gestion démocratique qui permet d'augmenter la participation locale à même de combiner efficacité économique, rationalité sociale et cohésion sociale.

Il faut rappeler que l'impact de l'ES est de 15 à 17 % du PIB de l'UE et est une source d'emploi important avec des structures ouvertes à la participation des travailleurs, liées aux compétences régionales et liées aux territoires. En effet, la plupart des associés habitent dans le territoire où sont implantées les structures. Cela est un facteur de cohésion sociale des territoires, et cela permet d'éviter les délocalisations d'entreprises. Le mouvement coopératif est un bon exemple de structures d'exploitations ayant des résultats concrets qui permettent d'accélérer le développement régional.

Les entreprises sociales et solidaires ont réclamé le soutien du monde politique pour faire face aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle. L'UE a donc l'obligation de faciliter la création d'entreprises sociales et fournir l'aide nécessaire pour leur développement car leur travail permet de construire une Europe plus solidaire, plus durable et plus juste. L'UE doit donc se donner les missions suivantes :

- générer un cadre légal européen pour reconnaître l'ES comme actrice économique et sociale ;
- augmenter la pluralité des formes d'entreprises pour augmenter le nombre d'emploi de qualité=> ce nouveau modèle d'entreprise fournit des services socialement utiles qui requièrent de la main d'œuvre permanente ;
- mettre en valeur les capacités du secteur dans la lutte contre la pauvreté et une meilleure cohésion sociale ;
- insuffler de nouvelles législations européennes : réforme en matière fiscale, des marchés publics, et une réforme en recherche et développement.

L'ES est confrontée à un problème de définition univoque, elle n'est en effet pas la même dans tous les Etats membres de l'UE, il existe de surcroît une multiplicité des formes juridiques, les Etats membres ont légiféré sur la question de façon très différente.

En Espagne, par exemple, une loi cadre sur l'économie sociale existe depuis 2011 ce qui représente une avancée très positive pour le secteur. Il y a donc une définition au niveau national pour avancer sous la houlette de la législation. L'objectif de la loi est d'établir un cadre juridique qui ne vient pas modifier les lois commerciales et économiques qui régissent les entreprises sociales (associations, fondations, mutuelles, coopératives).

### Le cas de la Région de Murcie

Murcie comporte plus de 22 000 associés qui travaillent dans l'économie sociale et participent au développement économique de la Région, et 10% du PIB de la région. Murcie est la région espagnole dans laquelle a été créé le plus d'entreprises sociales ces deux dernières années.

Les acteurs sont parvenus à mélanger les initiatives privées et l'aide publique, pour qu'elles soient reconnues au niveau institutionnel. Les entreprises sociales sont donc devenues les premières alliées du développement régional. **Un plan régional de l'économie sociale a été mis en place en 2009, et a été renouvelé.**

#### Différentes mesures de soutien ont été développées en Murcie :

- Un soutien économique et financier aux entreprises sociales
- Un programme pour transmettre les connaissances dans l'économie sociale : la région de Murcie a une chaire sur l'économie sociale dans une université publique, et développe des formations pour les universités et les écoles primaires et secondaires. Les jeunes apprennent à créer des projets dans le contexte de Murcie.

Il faut souligner l'importance du rôle des partenaires sociaux qui ont fait office de conseil et soutien pour aider au développement de l'économie sociale en Murcie.

### III) Présentation des stratégies nationales pour l'ESS

#### Espagne : Juan Antonio PEDRENO, président du CEPES (plateforme espagnole de l'économie sociale)

En Espagne la loi sur l'ES approuvée par compromis entre le Parlement et le secteur a une importance fondamentale. La loi a obtenu le consensus total de toutes les organisations qui composent le secteur. Le CEPES a joué un rôle important en fédérant les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

#### CEPES représente:

- 45 000 entreprises sociales
- 2.3 millions de travailleurs
- 14% du marché du travail
- Plus de 100 milliard de chiffre d'affaires
- 10% du PIB

C'est en agissant comme collectif que le secteur de l'ES pourra avancer au niveau européen. L'exemple de cette loi espagnole sur l'ES est le résultat d'un travail en groupe, en collectivité à travers le CEPES.

La loi a pour but d'en finir avec l'insécurité juridique du secteur. Cette loi définit le cadre, pose une définition de l'ES et définit les entités qui la composent. Elle fait figure de reconnaissance juridique du secteur.

L'UE peut soutenir l'ES dans les différents Etats membres en favorisant l'homogénéité des objectifs et en unifiant les actions en faveur de l'entrepreneuriat social.

L'économie sociale est importante pour la création d'emploi en Espagne : **Plus de 30 000 postes créés dans les coopératives entre 2010 et 2011**

#### **Belgique : Marie-Caroline Collard, directrice de SAW-B, et le représentant de la plateforme flamande de l'ES VOSEC**

En Wallonie, le décret adopté par le Parlement Wallon en novembre 2008 donne une définition de l'ES : *«Par économie sociale, on entend les activités économiques productrices de biens ou de services exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants: finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit; autonomie de gestion; processus de décision démocratique; primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.»*

Le décret Wallon reconnaît la transversalité des activités de l'ES, reconnaît une organisation représentative des fédérations et famille de l'ES (CONCERTES) et organise une concertation structurelle dans une commission *ad hoc* du Conseil Economique et Social Wallon, mais aussi au sein des pouvoirs publics (création d'une DG spécifique avec des moyens spécifiques).

En Flandre, un nouveau décret consacré aux supports de l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) a été approuvé le 31 juillet 2011 et sera mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012. La définition de l'ES est pratiquement la même que la définition Wallonne à une exception près : les entreprises sociales ont un but **UNIQUE** (et non pas un des buts comme la définition wallonne) celui de produire des plus-values sociales.

Quel peut être l'apport de l'UE pour l'ES en Belgique ?

- Placer l'économie sociale au centre de la relance ;

- établir une définition plus large, le concept d « entreprise sociale » ne recouvre pas toutes les entités et finalités. Il faut une définition structurelle;
- il faut une reconnaissance, établir une légitimité du secteur avec un représentant unique au niveau de l'UE;
- il faut plusieurs lieux de concertation (avec des cabinets consacrés à l'ES par exemple).

**France : Cornelia Ferderkeil Giroux, Chef des affaires européennes au sein de la Mutualité Française, représentante du CEGES (Conseil des entreprises, des groupes d'employeurs de l'économie sociale)**

En France, l'ES est extrêmement importante. Depuis l'élection du nouveau Président de la République, un ministre est en charge de l'économie sociale et est rattaché au ministère du Budget et de la Finance, c'est une avancée primordiale et une reconnaissance du secteur comme acteur du développement économique du pays.

L'Assemblée nationale française a créé un groupe d'étude pour l'ES et un groupe de travail au Sénat.

Il existe deux principaux représentants de l'ESS en France :

- le CEGES
- le CNCRES

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social a annoncé l'organisation d'une grande conférence sociale avant le 14 juillet 2012. Il n'y a pas de représentants de CEGES, pour le moment.

Les priorités de l'ES en France sont au nombre de quatre :

1. Il n'existe pas de loi sur l'ES, pourtant sur l'agenda politique depuis deux ans, la proposition est faite et les travaux sont en cours
2. Financement : besoin d'une reconnaissance et moyens nouveaux pour participer aux financements d'initiatives
3. Prévision de création de 150 000 emplois d'avenir, pour faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi et l'action des associations
4. Renforcement des critères environnementaux et sociaux pour les marchés publics.

**CNCRES** : Le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale a été créé en juin 2004 à l'initiative des CRES(S) (Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire) pour répondre à leur besoin de structuration en région et pour favoriser une meilleure reconnaissance de leurs actions au niveau national.

Il est le lieu de concertation permanente et de ressources entre ses membres : les CRES(S). Il a pour but d'animer, promouvoir, défendre et représenter les CRES(S).

**Portugal : Joao Salazar Leitz, directeur des affaires internationales pour CASES (coopérative Sergio Antonio pour l'économie sociale)**

L'ES figure dans la Constitution du Portugal depuis 1976.

Depuis 1996 il existe trois secteurs au Portugal : le secteur public, le secteur privé et le secteur des coopératives (avec un code des coopératives). Par ailleurs depuis la fin de l'année 2009, de nombreuses mesures du Gouvernement portugais ont été mises en place pour favoriser l'ES :

- la création de la Coopérative Antonio Sergio pour l'Economie Sociale, (Coopérative reconnue d'intérêt général par un Décret-loi du 7 octobre 2009) ;
- la création d'un programme spécifique de formation professionnelle (INOV-Social), approuvé par le Conseil des Ministres du 26 novembre 2009, dont l'objectif est de constituer une équipe de cadres qualifiés auprès des organisations de l'économie sociale. Intégré dans le Programme d'Appui au Développement de l'Economie Sociale (PADES) il est une des mesures prise par le gouvernement portugais pour contribuer à la modernisation des structures et des services existants, de leur gestion, l'ouverture à de nouveaux secteurs d'intervention;
- la mise en place d'un programme national de micro crédit;
- l'attribution de la gestion et la coordination du programme de micro crédit national à la **Coopérative Antonio Sergio** ;
- création d'un Conseil national de l'ES, car le Parlement a décidé de donner reconnaissance à l'ES.

Le Portugal connaît des difficultés pour l'application de la **directive SCE**. En effet, la directive SCE entre en contradiction avec le code des coopératives. L'application de cette directive nécessite une réforme du Code des coopératives difficilement envisageable car le monde coopératif est reconnu comme « troisième secteur » au Portugal.

Quelle plus-value de l'UE pour l'ES au Portugal ?

Chaque DG a une définition différente, il faut une approche harmonisée et claire de l'ES ou de l'entrepreneuriat social.

Les acteurs de l'ES au Portugal espèrent pouvoir s'inscrire au programme conjoint 2014-2020 par rapport aux fonds structurels. Il faut un programme pour l'ES de la Commission européenne, il faut unifier les acteurs au sein d'un même secteur pour une meilleure représentation.

## Suède : Maria Johansson, Responsable du développement régional de la Région Västra Götaland

La définition de l'économie sociale en Suède comporte les cinq principes suivant :

1. elle comporte un objectif social ;
2. des valeurs démocratiques, indépendante du secteur public ;
3. est représentée par des organisations aux buts non lucratifs ;
4. elle a pour but l'intérêt public ;
5. les bénéfices servent l'intérêt des membres ou du public.

Structure de l'ES en Suède :

- Au niveau national : Un programme national pour l'ES - Accord national entre l'Etat et le troisième secteur
- Au niveau régional : Un Conseil régional pour ES qui est composé de sept politiques de différents partis et 16 représentants de l'ES et des quatre réseaux.

### Quelques chiffres :

- 90% de la population suédoise est membre d'une association ;
- 45% sont membres actifs dans une association cela est un facteur de plus grande responsabilisation.

\*\*\*

## Conclusions : Jens Nilsson, membre du Parlement européen (S&D) et Sven Giegold

Il faut une approche du bas vers le haut pour parvenir à une définition commune de l'ES. Les définitions sont différentes selon les Etats membres, il faut que les acteurs de l'ES insufflent d'abord une harmonisation de la définition de l'ES, car ils ne peuvent pas compter sur les institutions pour faire une définition et régler le problème du secteur. Il faut donc insuffler des partenariats, insuffler une définition commune en travaillant ensemble et apprendre les uns des autres pour améliorer le secteur. L'Union européenne, doit soutenir la promotion et l'échange des expériences des différents Etats membres pour favoriser le partage de bonnes pratiques.